

# COMMUNE DU MESNIL -THERIBUS

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2017

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 8 décembre 2017 à 19 heures dans la salle du conseil sous la présidence de Madame DELANDE Carole, Maire.

Présents : Mesdames NABBEN, FERNANDEZ, BOULLET  
Messieurs DUCHAUDE, LHUISSIER, RICHARD, MELLIER, CHACON,  
BIDARD.

Absents : Mesdames NIQUE, BILLEREY, MENOUE  
Messieurs DEJOUY

Secrétaire de séance : Madame NABBEN

Secrétaire de mairie Monsieur de LAROSIERE

### OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire :  
A inscrire les travaux de réhabilitation aux normes handicapés de l'école  
Au budget primitif 2018 pour un montant de 6502 euros TTC  
A solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental selon  
Le plan de financement suivant :

MONTANT TTC	6502	euros
TVA	1084	euros
SUBVENTION	2221	euros
AUTOFINANCEMENT	3197	euros

### CLASSE DE MER

La classe de CE2/ CM2 et la classe de CM1 partiront en classe de mer pendant 5 jours au mois de juin 2018 à DINARD. La mairie participera à hauteur de 4000 euros, le reste sera financé par les familles et la coopérative scolaire soit 200 euros par enfant.

### ADHESION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SABLONS

Depuis le jeudi 21 décembre, notre adhésion à la communauté de communes des sablons a été acceptée. Nous sommes dans l'attente de la validation de la préfecture.

### TRAVAUX 2018

La quatrième tranche des travaux de bordurage des LANDES sera effectuée au printemps.

Les travaux de réfection de la chaussée rue St Louis s'élève à 48 000 euros, une demande de subvention a été déposée auprès des services du Conseil Départemental.

## **PROGRAMME D'ACCESSIBILITE A L'ECOLE ET A LA MAIRIE**

Considérant que l'échéance du 27 septembre 2015 est passée, les gestionnaires des établissements recevant du public (ERP) ont pour obligation de mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Considérant que l'Ad'AP correspond à un engagement de procéder à d'éventuels travaux de mises aux normes dans un délai déterminé et limité.

Considérant que l'accomplissement des démarches relatives à l'accessibilité se décline en différentes phases dont le recueil des données (1) ainsi que le montage du dossier et la formalisation de l'Ad'AP (2).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Décide de missionner l'Union des Maires de l'Oise

Autorise M. le maire à signer la convention définissant la prestation demandée

D'inscrire la dépense au budget 2018

Sollicite par ailleurs le concours financier du Conseil Départemental de l'Oise.

## **PROJET D'ACQUISITION D'UN CAMION**

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des difficultés d'entretenir le village sans l'utilisation d'un camion. Après échange, les conseillers donnent leur accord pour étudier le coût d'achat et les coûts d'entretien.

## **SUBVENTIONS COMMUNALES**

Association des calvaires	20 euros
Fondation patrimoine	50 euros
SPA	200 euros
Association des parents d'élèves	200 euros
Rurart	200 euros
Entente sportive	400 euros
Comité des fêtes	5000 euros

## **DEMANDE DES ADMINISTRES**

L'implantation d'un passage piéton a été demandée entre la rue de la mairie et la rue du stade.

Le remplacement du panneau de basket au terrain de sports.

La pose d'un panneau stop à l'intersection de la rue du château et de la départementale 129.

Problème de non respect des délais de ramassage des bennes de déchets verts.

Mais aussi beaucoup de marque de sympathie et d'encouragements !

**Prochain conseil municipal le vendredi 23 mars 2018 à 20 heures.**